

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2025

Convocation du 02/09/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 19

L'An deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Secrétaire de séance : M. Guillaume DUDÉ

DCM2025-09-094 **Maison Bonhomme – devenir de la propriété :**
Acte 8.5 : Domaine et compétence par thèmes – politique de la ville, habitat, logement

Monsieur le Maire rappelle les conditions du legs de monsieur Pierre BONHOMME :

- Interdiction de construire une maison ou un lotissement
- Possibilité de créer un parc avec arbres et fleurissement
- pour recevoir des personnes âgées et l'association des cyclos-marches de Brain
- La maison et le jardin seront indécomposables
- Cet ensemble conviendrait à des retraités jardiniers
- La dénomination de cet ensemble s'appellera la maison

BONHOMME

Pour faire suite à la visite des lieux, les élus présents ont pu constater que la maison était encore meublée, que les meubles contenaient encore du linge et de la vaisselle et que les ateliers en mauvais état (ancienne menuiserie) remisaient entre autres des planches en bois.

Cette maison à étages n'est pas adaptée en l'état pour accueillir des personnes âgées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Demande que le service technique communal, d'une part, vide les ateliers et récupère les matériaux potentiellement réutilisables et d'autre part, nettoie la cour.

Charge la commission fêtes et cérémonies de faire le point sur la vaisselle récupérable et mandate monsieur le Maire de prendre attache avec une association d'insertion pour vider la maison.

Envisage de déconstruire les ateliers en mauvais état pour y accueillir à la place et dans les années à venir des logements adaptés pour personnes âgées.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire,
Guillaume DUDÉ**



Pour extrait conforme.

**Le Maire,
Yves BOUCHER**

